

« Le virage ambulatoire »

Alain Lesage

*Santé mentale au Québec*, vol. 21, n° 1, 1996, p. 13-14.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/032370ar>

DOI: 10.7202/032370ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)



## Éditorial

---

### Le virage ambulatoire

---

Alain Lesage\*

**A** l'occasion du virage ambulatoire lancé en 1995 par le Ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec, il y a lieu de réfléchir sur ce que sera ce virage dans les services de santé mentale et les conséquences pour les personnes souffrant de troubles mentaux graves et persistants utilisant ces services. Après plus de 30 ans de désinstitution et de psychiatrie communautaire au Québec, y-a-t-il lieu de parler de virage ambulatoire des services psychiatriques? S'il y a virage supplémentaire des services, cette réforme pourrait faire naître des appréhensions, entraîner des conséquences fâcheuses, mais aussi représenter des opportunités de renouvellement.

Plusieurs personnes ont été sollicitées afin de faire part de leurs réflexions «à chaud», sous la forme d'un essai. Parmi les personnes qui ont pu répondre à notre appel, on trouvera dans le présent dossier des figures de proue des réformes antérieures en santé mentale; des représentants des familles et des groupes communautaires; des personnes œuvrant dans les régies régionales; des chefs de département de psychiatrie; des cliniciens œuvrant en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie; des chercheurs. Tous ont tenté de faire part de leur vision du présent virage et ensemble éclairent les enjeux actuels. Ce dossier sur le virage ambulatoire ne prétend pas toutefois apporter un tour d'horizon complet, certains acteurs manquent à l'appel, d'autres points de vue auraient pu se faire entendre.

En invitant plus d'une vingtaine de personnes et de groupes à produire un court essai dans un bref délai, nous étions conscients que leur vision ne pourrait être aussi élaborée que celle qui se dégagera dans les prochaines années. Nous avons fait le pari que ces réflexions permettront d'éclairer les choix qui se prennent maintenant, de faciliter la compréhension entre les différents acteurs des services aux personnes souffrant de troubles mentaux. En ce sens, nous avons voulu bien mar-

---

\* Psychiatre, l'auteur est chercheur national de la santé, au Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine, à Montréal.

quer que Santé Mentale au Québec se veut aussi un forum des intervenants dans les services psychiatriques, de qui s'intéresse à la santé mentale au Québec, de qui y réfléchit, de qui veut en débattre. Ce dossier représente également un document scientifique pour les chercheurs et les intervenants qui se pencheront dans plusieurs années sur ce virage ambulatoire et qui trouveront ici un instantané des inquiétudes et des espoirs de nombreux acteurs engagés dans ce mouvement de réforme.